



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Délais de délibération de la CDNPS

Question écrite n° 9112

Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les délais de délibération de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS). En effet, il semblerait que, dans certains départements, les délais entre la saisine auprès de la préfecture et la délibération devant être rendue par la CDNPS soient importants. Ces réponses étant nécessaires au lancement de projets structurants pour les territoires, il apparaît dommageable que ces réponses tardent. C'est le cas notamment de projets de développement de parcs photovoltaïques qui se retrouvent paralysés en attente de décisions. Aussi, il souhaite l'interroger sur ces situations et ce qu'il entend faire en la matière pour raccourcir ces délais.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Zulesi](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9112

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 23 octobre 2023

Question publiée au JO le : [20 juin 2023](#), page 5500

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)